



TRACT

Montreuil, le 09 octobre 2019

**AUTORISATIONS DE DÉPART**

## **FORMATION AuM : LA DIRECTION DOIT ENTENDRE LES CTT**

**Prenant prétexte d'une harmonisation des procédures européennes, le Gouvernement, à travers l'EPSF, et la direction SNCF ont décidé de supprimer les autorisations de départ pour les remplacer par une autorisation de mouvement.**

**Une fois de plus, la mise en œuvre de cette évolution majeure est faite dans la précipitation plaçant les acteurs de la sécurité dans une situation intenable.**

La suppression des autorisations de départ est sur la table en France depuis près de 7 ans. Mais c'est seulement depuis le début de l'année que ce sujet est devenu prioritaire, avec comme objectif d'aboutir au 15 décembre 2019 à la mise en place des autorisations de mouvement.

**Toutes les procédures se construisent dans une précipitation et une impréparation inquiétante pour la sécurité des circulations.** La mise en route du train constitue une période clé où les risques ferroviaires sont très élevés.

**Pourquoi les premiers dirigeants de l'entreprise campent sur une position dogmatique ?**

A quelques semaines du 15 décembre, l'encadrement Traction chargé de former les ADC n'a pas à sa disposition l'ensemble de la réglementation, des LILI et des CLE.

Les ADC sortent des JFC fort mécontents avec le sentiment de n'avoir pas ou peu de réponses à leurs questionnements et inquiétudes.

D'ailleurs, la direction de la Traction reconnaît implicitement que les outils de formation à disposition des CTTL ne sont pas suffisants. Le 25 septembre dernier, elle a reconnu, lors d'une réunion avec les Organisations Syndicales, que la formation ne serait pas suffisante pour former les agents de conduite.

**Pour la CGT, la direction de la Traction ne peut pas laisser l'encadrement Traction chercher seul des palliatifs.**

Là où il y a un volume encore important d'encadrement Traction, un déploiement massif sur le terrain est prévu au 15 décembre, mais comment cela se fera dans les petites structures ? Le peu d'encadrement Traction présent dans une direction de ligne devra-t-il passer 24h/24 sur le lieu de prise de service ?

**La direction place les CTT dans une situation contradictoire** en leur demandant de former des ADC avec des supports pédagogiques ne répondant pas aux besoins des agents.

Cette situation crée des tensions entre formateurs et stagiaires face aux fortes inquiétudes.



Aujourd'hui, la pression repose sur les CTT afin de valider des formations dont ils savent pertinemment que les procédures présentées ne peuvent pas être assimilées.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder le résultat de l'évaluation de niveau 2 réalisée au cours de la JFC. L'absence de documents tels que les LILI ou les CLE est fort préjudiciable.

**Pour la fédération CGT des cheminots et son UFCM, il est impensable de continuer les formations dans la situation actuelle sans que la sécurité des circulations n'en soit à terme impactée.**

Avant d'imaginer toute nouvelle organisation, le réseau doit être adapté. Nos voisins européens, souvent cités en exemple, ont réalisé en amont les travaux pour permettre aux ADC de se mettre en mouvement en tout point du réseau en pouvant observer la signalisation ou à défaut en ayant à sa disposition un dispositif lui indiquant si le signal de sortie est ouvert ou non.

Pour la fédération CGT des cheminots, la sécurité ne peut souffrir d'à peu près. Aujourd'hui, si la direction précipite une telle évolution ce n'est pas pour harmoniser les procédures, car aucun règlement ne nous l'imposait, mais bel et bien pour supprimer du personnel au sol et faciliter l'ouverture à la concurrence. Elle rejette ainsi la responsabilité sur les ADC et sur les CTT qui les auront validés et qui auront à les certifier.

**Refusons ensemble d'assumer ces responsabilités** tant que l'intégralité de la réglementation et des documents (LILI, CLE, CLO,...) ne sera pas disponible et que les conditions de sécurité ne seront pas réunies.

**Exigeons ensemble le maintien de la présence humaine dans les gares et les trains afin de rendre le service public ferroviaire attendu par la population.**

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**  
**U N I O N F E D E R A L E D E S C A D R E S E T M A Î T R I S E S**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....

**J'ADHÈRE À LA CGT**



FÉDÉRATION CGT CHEMINOTS  
263, Rue de Paris - Case 546  
93 515 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01.55.82.84.40  
orga@cheminotcgt.fr  
www.cheminotcgt.fr

**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur:.....Tél :.....  
Syndicat :.....Tél :.....  
Nom du contact :.....  
Nom du syndiqué :.....

